

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DAC 1140 Subvention (5.000 euros) à l'association Arttakt (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Arttakt ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 5 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de 5.000 euros est attribuée à l'association Arttakt, 12 bis rue de la Chine – 75020 PARIS, au titre de l'organisation du festival Les Nuits Photographiques en 2014. 24781 2014_01514.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2014 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

